

 <p>Conseil scolaire Centre-Nord</p> <p>322, 8627, 91^e Rue Edmonton AB T6C 3N1 téléphone : 780 68-6440 télécopieur : 780 440-1631</p>	Référence : G-7040	Page 1 de 1
	Catégorie : PERSONNEL Objet : TRANSFERT DU PERSONNEL DE SOUTIEN (ÉCOLE)	
Référence(s) juridique(s) : Autre(s) référence(s) : Adoptée en 1^{ère} lecture : 15 avril 1996 Adoptée en 2^e lecture : 16 septembre 1996 Adoptée en 3^e lecture : 23 octobre 1996 Amendée : 20 mai 2014		

PRÉAMBULE

L'assignation du personnel de soutien représente une décision importante dans la poursuite des projets éducatifs des écoles.

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

Le transfert du personnel de soutien est souvent nécessaire afin de faciliter le déploiement d'un personnel efficace pour rencontrer les besoins des élèves.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

1. Les considérations suivantes s'appliquent au transfert du personnel de soutien en s'assurant que les critères de sélections retenus sont équitables et non discriminatoires.
 - 1.1 les besoins des élèves et des programmes d'études;
 - 1.2 les besoins des parents et de la communauté;
 - 1.3 les dispositions prévues par les conventions collectives avec le Conseil scolaire;
 - 1.4 l'expérience, les intérêts et la formation du personnel.